

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

**OBJET: RANDONNEE PEDESTRE POLBOIS FESTIVE**

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de l'association HAND BALL ARBOIS POLIGNY HBAP EN DATE DU 05/04/2023.

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place pour l'animation d'une randonnée pédestre, il est nécessaire de **réglementer le stationnement et la circulation sur le parking entier du Champ de Mars.**

**ARRETE**

**Article 1er :** Le stationnement et la circulation seront interdits **sur le parking entier du Champ de Mars,**

**DIMANCHE 11 JUIN 2023  
DE 5 H A 20H00**

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers. L'organisation sera chargée de distribuer des flyers, sur les automobiles pour prévenir les usagers de la gêne occasionnée, plusieurs fois dans les jours qui précèdent la manifestation.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Monsieur PONCET



Arbois, le 14 avril 2023  
La Maire,  
Valérie DEPIERRE